

Rôle de la séance publique du 08/09/2026 à 14h00

Président : Monsieur ETIENVRE

Assesseurs : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT

Greffière : Madame PETIT-GALLAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

01) N° 2302140 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	ROVATTI FRANCE	GAUTHIER ANNE-LAURE
	FIMOCORP	GAUTHIER ANNE-LAURE
	STARFIMO	GAUTHIER ANNE-LAURE
Défendeur	COMMUNE DE PALAISEAU	Me SIMON
	ASSOCIATION PONT DE L'AMITIE FRANCO ARABE	KLP AVOCATS

Requête de la SARL Rovatti France et autres contre le jugement n°s 2007023-2101603 du 11 juillet 2023 par lequel le Tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande tendant à 1°) annuler l'arrêté du 14 février 2020 par lequel le maire de la commune de Palaiseau a délivré un permis de construire à l'association Pont de l'amitié franco arabe de Palaiseau en vue du changement d'affectation de locaux existants et de leur extension, l'autorisation de création d'un établissement recevant du public afférente à ces locaux délivrée le même jour et la décision implicite née le 25 août 2020 par laquelle le maire de la commune a rejeté le recours gracieux formé contre ces décisions ; 2°) annuler l'arrêté du 22 décembre 2020 par lequel le maire de la commune de Palaiseau a délivré un permis de construire modificatif à l'association Pont de l'amitié franco arabe en vue de la création d'un local à vélo et l'intégration d'une cinquième place de stationnement et l'autorisation de modification d'un établissement recevant du public.
e 3 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

02) N° 2401194 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	Mme A	Me GUTIERREZ
Défendeur	COMMUNE D'HERBLAY SUR SEINE	SEBAN ET ASSOCIES

Requête de Mme A contre le jugement n° 2207697 du 5 mars 2024 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 mars 2022 par lequel le maire de la commune d'Herblay-sur-Seine a refusé de lui délivrer un permis de construire en vue de la construction d'une maison individuelle sur un terrain sis 62 sente de l'Orme Brûlé.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

03) N° 2401344

RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur Mme B

ADMINIS AVOCATS

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES

Mme B demande l'annulation de l'article 4 du jugement n° 2106675-2113656 rendu le 21/03/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté la requête 2113656, la décision en date du 01/07/2021, par laquelle il a été décidé de lui retirer l'emploi de directrice d'école à compter du 01/07/2021, d'enjoindre l'Etat d'avoir à reconstituer sa carrière, dans un délai de quinze jours à compter de la notification de l'arrêt à intervenir sous astreinte de 100 euros par jours de retard, et de le condamner à l'indemniser d'une somme totale de 6 000 euros en réparation des préjudices qu'elle estime avoir subis, enfin de retirer les passages injurieux ou diffamants versés aux débats.

04) N° 2600032

RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur Mme C

Me CHARHBILI

Défendeur PREFECTURE DE L'ESSONNE

Requête de Mme C contre le jugement n° 2301428 du 5 décembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à annuler la décision par laquelle le préfet de l'Essonne a implicitement rejeté sa demande de délivrance d'un certificat de résidence algérien.

Rôle de la séance publique du 08/09/2026 à 14h30

Président : Monsieur ETIENVRE
Assesseurs : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT
Greffière : Madame PETIT-GALLAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

01) N° 2402551 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur	M. et Mme A	ZERNA CHARLIE
Défendeur	COMMUNE DE MEUDON	SELARL GENESIS
	M. B	AVOCATS
		SCP ENJEA AVOCATS

Requête de M. et Mme A contre le jugement n° 2217362 du 16 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 juin 2022 par lequel le maire de la commune de Meudon a délivré à M. B un permis de construire n° PC 92048 22 *0004 en vue de la surélévation d'une maison d'habitation existante, de la modification de ses façades, de la réorganisation de ses volumes intérieurs et de la création d'une place de stationnement sur un terrain situé 4 rue Estelle.

02) N° 2402220 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur	Mme C	Me BOULA
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Autres parties	PREFECTURE DES YVELINES	

Requête de Mme C contre l'ordonnance n° 2405087 du 27 juin 2024 par laquelle le Tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 26 avril 2024 par laquelle le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye a classé sans suite sa demande en vue d'acquérir la nationalité française.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

03) N° 2502221

RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur Mme D
Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

Me CARRILLO CRUZ

Requête de Mme D contre l'ordonnance n° 2415760 en date du 12 juin 2025 par laquelle le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 2 juillet 2024 par laquelle le préfet des Hauts-de-Seine a classé sans suite sa demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation.

04) N° 2500239

RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. E
Défendeur PREFECTURE D'EURE ET LOIR

Me KACOU

Requête de M. E contre les jugements n° 2404845 et 2405480 du 26 décembre 2024 par lequel le magistrat désigné par le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir du 1 octobre 2024 par lequel il a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination et l'arrêté du 6 décembre 2024 par lequel il l'a assigné à résidence dans le département pour 45 jours.

Rôle de la séance publique du 08/09/2026 à 15h50

Président : Monsieur ETIENVRE
Assesseurs : Monsieur PILVEN et Madame LIOGIER
Greffière : Madame PETIT-GALLAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

01) N° 2401433 RAPporteur : M. PILVEN

Demandeur	Mme A	SELAFI CABINET CASSEL
Défendeur	MINISTRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	

Demande l'annulation du jugement n° 2108666 en date du 23/05/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à condamner l'Etat à lui verser la somme de 32 913,36 euros, assortie des intérêts au taux légal, en réparation des préjudices qu'elle a subi lors de l'exercice de ses fonctions au centre ministériel de gestion du ministère des armées

Rôle de la séance publique du 08/09/2026 à 15h00

Président : Monsieur ETIENVRE
Assesseurs : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT
Greffière : Madame PETIT-GALLAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX**01) N° 2401744 RAPPORTEUR : M. CLOT**

Demandeur	COMMUNE DE SAINT-CLOUD	CRTD & ASSOCIES
Défendeur	SARL KOZ ARCHITECTES	CABINET CHAUVEL - GICQUEL
	SOCIÉTÉ APAVE	SELALRLU SANDRINE MARIE
	M. le Mand. Liquid. MAITRE FREDERIQUE LEVY	CABINET CHAUVEL - GICQUEL

Requête de la COMMUNE DE SAINT-CLOUD contre le jugement n° 2004613 du 25 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à la condamnation in solidum des sociétés Apave, Koz Architectes et Acieco à lui verser la somme de 26 549,16 euros au titre des désordres affectant le premier étage de l'espace « Saint-Exupéry », ainsi que la somme de 3 231,44 euros au titre des frais d'expertise judiciaire, et de condamner in solidum les sociétés Acieco et Koz Architectes à lui verser la somme de 15 165,42 euros au titre des désordres affectant le rez-de-chaussée de l'espace « Saint-Exupéry ».

02) N° 2402445 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	SCI THREE	Me ESTELLON
Défendeur	COMMUNE DE NANTERRE	CABINET PREMISSE
	M. et Mme B	AVOCATS (AARPI)

Requête de SCI Three contre le jugement n° 2202063 du 25 juin 2024 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé partiellement l'arrêté du 17 novembre 2021 par lequel le maire de la commune de Nanterre lui avait accordé un permis de construire sur un terrain situé 36 rue Raymond Barbet dans la commune.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

03) N° 2500191 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. et Mme D	LEPROUX
Défendeur		SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES
	COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	Me CABINET ASLOR
	M. C	

Requête de M. et Mme D contre le jugement n° 2216006 du 30 août 2024 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté PC 92040 22 0005 du 31 mai 2022 par lequel le maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux a délivré à M. C un permis de construire, portant surélévation d'un garage pour la création d'un logement sur la parcelle cadastrée AL 0118 sise 44 A rue Emile Duployé, ensemble la décision du 23 septembre 2022 rejetant le recours gracieux formé à son encontre.
Conclusion d'appel tendant à annuler le jugement susvisé.

04) N° 2402285 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	FONDATION DES APPRENTIS D AUTEUIL	ASCE AVOCAT
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	
	M. E	

Requête de la Fondation des Apprentis d'Auteuil contre le jugement n° 2201751 du 10 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé la décision du 16 décembre 2021 par laquelle l'inspecteur du travail a accordé à son employeur, la fondation des Apprentis d'Auteuil, l'autorisation de procéder au licenciement de M. E.

05) N° 2501241 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. F	GORALCZYK THERESE
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. F contre les jugements n° 2307512 et 2403389 du 21 mars 2025 par lesquels le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du Préfet du Val-d'Oise du 4 avril 2023 par lequel il a rejeté sa demande tendant au renouvellement de son titre de séjour.

06) N° 2501798 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. G	LEXGLOBE
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. G contre le jugement n°2416013 du 12 mai 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 octobre 2024 par lequel le préfet du Val d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

Rôle de la séance publique du 08/09/2026 à 16h00

Président : Monsieur ETIENVRE
Assesseurs : Monsieur PILVEN et Madame LIOGIER
Greffière : Madame PETIT-GALLAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

01) N° 2403065 RAPPORTEURE : Mme LIOGIER

Demandeur	SUPERMARCHE KD	GOUJA
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

Requête de la société Supermarché KD contre le jugement n° 2217462 en date du 19 septembre 2024 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 22 juillet 2022 par laquelle le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a mis à sa charge la contribution spéciale prévue à l'article L. 8253-1 du code du travail et la contribution forfaitaire prévue par les articles L. 822-2 à L. 822-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, ensemble la décision du 21 octobre 2022 rejetant son recours gracieux du 21 septembre 2022.

02) N° 2403075 RAPPORTEURE : Mme LIOGIER

Demandeur	PCC.IDF	Me YOUSSEF
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

Requête de la SAS PCC IDF contre le jugement n° 2216788 en date du 10 septembre 2024 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 1er septembre 2022 par laquelle le directeur général de l'office français de l'immigration et de l'intégration a mis à sa charge la somme de 75 200 euros au titre de la contribution spéciale prévue à l'article L. 8253-1 du code du travail ainsi qu'une somme de 8 496 euros au titre de la contribution forfaitaire prévue aux articles L. 822-2 à L. 822-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, ensemble la décision du 17 novembre 2022 de rejet de son recours.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

03) N° 2402140 RAPPORTEURE : Mme LIOGIER

Demandeur	Mme B	SCP FEDARC AVOCATS
Défendeur	GRETA DES YVELINES -LYCEE POLYVALENT VIOLET-LE-DUC	SELARL HMS AVOCATS

Requête de Mme B contre le jugement n° 2201162 en date du 20 juin 2024 par lequel le Tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du groupement d'établissements (GRETA) des Yvelines du 13 décembre 2021 rejetant sa demande tendant à la reconnaissance de sa qualité d'agent contractuel, à la reconstitution de ses droits et à la réparation des préjudices subis en raison du caractère inadapté de sa position statutaire et du non-versement des paiements auxquels elle était en droit de prétendre.

04) N° 2402868 RAPPORTEURE : Mme LIOGIER

Demandeur	M. C	Me Benjamin MICHEL
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE, ENERGETIQUE ET	

Requête de M. C contre le jugement n° 2217091 du 19 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant, d'une part, à l'annulation de la décision du 19 octobre 2022 par laquelle le chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux du service des ressources humaines de la direction générale des finances publiques a rejeté sa demande de protection fonctionnelle, d'autre part, à ce qu'il soit enjoint au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique de faire droit à sa demande de protection fonctionnelle, enfin, à la condamnation de l'Etat à lui verser la somme de 17 150 euros en réparation des préjudices qu'il estime avoir subis du fait du harcèlement par ses supérieurs hiérarchiques et du manquement de l'administration à son obligation de sécurité.

05) N° 2401740 RAPPORTEURE : Mme LIOGIER

Demandeur	M. D	Me LENDREVIE
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

Requête de M. D contre le jugement n° 2400217 du 24 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 6 décembre 2023 par lequel le préfet de l'Essonne a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.